

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010



L'an deux mille dix, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur HENNEQUIN, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	28
Membres représentés	7
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Mme POICHOTTE
Date de la convocation des conseillers	10 Décembre 2010
Date de l'affichage de la convocation	10 Décembre 2010

PRESENTS :

Monsieur Patrick PAVILLON, Madame Edith BOCLET, Monsieur Gilles LOUBIGNAC, Madame Michèle PELABERE, Monsieur Jean-Claude POUPET, Madame Françoise DUBOIS, Monsieur Christian CARLIER, Madame Michelle SENIS, Monsieur Jean-Pierre DUC, **Maires Adjoints.**

Madame Marielle BUONOMO, Monsieur Gérard LACAN, Melle Ayate HEBBALI, Monsieur Franck ROLLAND, Mademoiselle Florence HUOT, Madame Annick POICHOTTE, Monsieur Emile VARON, Madame Mireille CATANZARO, Madame Nathalie COURTEVILLE, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Valérie LEGROS, Monsieur Rodrigue KOKOUENDO, Melle Nasséra MENZEL, Monsieur Thierry BAUDRY, Madame Claudine BRETEAU, Madame Michèle BERNIER, Monsieur Luc COPPIN, Madame Suzanne GORCEIX, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

- Monsieur Jean-Louis MIEL a donné pouvoir à Madame Edith BOCLET
- Mme Maria ALVES a donné pouvoir à Madame Michèle PELABERE
- Monsieur Michel COULANGES a donné pouvoir à Monsieur Gilles LOUBIGNAC
- Monsieur Christophe CAMPOS a donné pouvoir à Monsieur Patrick PAVILLON
- Madame Danielle TRUCHON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DUC
- Monsieur Denis GALLON a donné pouvoir à Monsieur Christian CARLIER
- Monsieur Hervé TOUGUET a donné pouvoir Madame Suzanne GORCEIX

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEPARISIS
SUR LES DEBATS PUBLICS RELATIFS AUX PROJETS DE RESEAUX
DE TRANSPORTS PUBLICS ARC EXPRESS ET GRAND PARIS**

Deux débats publics sont menés actuellement en parallèle et jusqu'à la fin janvier 2011 par la **Commission Nationale du débat public (CNDP)** en vue de la réalisation de rocade ferrées à l'échelle de l'agglomération parisienne.

Dans le cadre de ces débats publics, le Conseil Municipal de Villeparisis souhaite rappeler officiellement l'exigence prioritaire qui s'attache à l'amélioration des conditions de déplacement des Seine et Marnais en général et des Villeparisiens en particulier.

Le Conseil Municipal de Villeparisis, à l'occasion de sa séance du 16 décembre 2010 :

- prend acte des projets Arc Express et Grand Paris qui visent à créer des transports en commun rapides et structurants de pôle à pôle sans passer par le centre de l'agglomération parisienne,
- prend acte des évolutions récentes positives apportées au projet Arc Express par rapport au projet soumis initialement au débat public, à savoir la création d'un Arc Grand Est entre Villiers-sur-Marne et Le Bourget en passant par la Cité Descartes à Champs sur Marne, Chelles et Clichy / Montfermeil,
- exige que le financement de ces nouvelles rocade ferrées ne viennent en aucun cas remettre en cause la priorité qui s'attache à l'amélioration des réseaux de transports en commun existants (RER B, A, E,...). A cet égard, le conseil municipal rappelle l'importance du respect du calendrier des travaux de modernisation du RER B dont l'achèvement est prévu en 2012,
- demande que le projet de métro automatique du Grand Paris desserve effectivement la Seine et Marne avec la création de trois nouvelles gares à Chelles, Champs sur Marne (cité Descartes) et au Mesnil-Amelot (avec la gare terminale pour la plate forme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle) afin que le plus grand nombre d'habitants du Nord Seine et Marne puisse bénéficier des retombées de ce nouveau mode de transport,
- Demande à ce que tout nouveau réseau en rocade soit impérativement interconnecté avec les réseaux express régionaux R.E.R et Transilien actuels afin d'améliorer les conditions de transport des Villeparisiens et de diminuer les temps de trajet des usagers,
- demande que les futures lignes Arc Express et métro automatique du Grand Paris ne fassent pas l'objet d'une tarification spécifique et bénéficient des mêmes règles de tarification que le reste du réseau francilien actuel.

Cet avis du conseil municipal de Villeparisis sera officiellement transmis par Monsieur le Maire à la Commission Nationale du Débat Public.

ADOpte A L'UNANIMITE

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**



LE MAIRE

